



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/RAB/3  
18 avril 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1994  
10-13 mai 1994, New York  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Programmation par pays et programmation multinationale

TROISIÈME PROGRAMME MULTINATIONAL POUR LES ÉTATS ARABES

<u>Période de programmation</u>	<u>Ressources</u>	<u>Dollars</u>
1994-1996	CIP net	23 267 000
	Participation aux coûts (estimation)	8 800 000
	Total	32 067 000

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ÉTAT, OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT . . .	1 - 16	3
A. Situation socio-économique actuelle . . . . .	1 - 11	3
B. Objectifs et stratégies de développement . . . . .	12 - 16	5
II. COOPÉRATION EXTÉRIEURE . . . . .	17 - 21	6
A. Rôle de la coopération extérieure . . . . .	17 - 18	6
B. Coordination de l'aide . . . . .	19 - 21	7
III. LE PROGRAMME MULTINATIONAL . . . . .	22 - 72	8
A. Évaluation du programme multinationale en cours .	22 - 28	8
B. Propositions concernant la coopération du PNUD .	29 - 59	10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
C. Coopération en dehors des principaux domaines d'activité prioritaire . . . . .	60 - 64	18
D. Modalités d'exécution et de gestion . . . . .	65 - 72	19
<u>Annexes</u>		
I. ÉTAT FINANCIER RÉCAPITULATIF . . . . .		21
II. MATRICE DU PROGRAMME . . . . .		24

## I. ÉTAT, OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

### A. Situation socio-économique actuelle

1. La région arabe, région d'extrêmes, comprend des pays qui se classent parmi les plus pauvres du monde et d'autres qui comptent parmi les plus riches du point de vue du revenu par habitant. Entre les deux se trouve la plus grande partie de la région, composée de 12 pays dont certains sont de petits exportateurs de pétrole comme l'Égypte, la République arabe syrienne, la Tunisie et le Yémen. Au cours des deux dernières décennies, un certain nombre de pays arabes ont connu une stabilité et un calme relatifs, favorables au développement, alors que d'autres étaient la proie de tensions sociales, de guerres civiles et de conflits régionaux. Les résultats économiques obtenus dans la région arabe pendant la dernière décennie ont été mitigés et d'une manière générale inférieurs aux prévisions.

2. L'ensemble de la région souffre d'un grave ralentissement de la croissance économique. La croissance du produit national brut (PNB) pendant les années 80 n'a été que de 1,7 % par an, contre 4,7 % pour le monde en développement. Certes, on a constaté une amélioration sensible du niveau de vie, de la santé et de l'éducation ces dernières années, mais plus de 40 millions de personnes continuent à vivre en dessous du seuil de pauvreté, plus de 60 millions sont analphabètes et les taux de mortalité infantile demeurent élevés. D'autre part, l'écart s'élargit entre les plus riches et les plus pauvres de ces pays, ainsi que de leurs habitants.

3. En 1990, la population de la région arabe représentait 4,2 % de l'ensemble de la population mondiale. En revanche, le produit intérieur brut (PIB) de la région ne s'élevait qu'à 2,1 % du total mondial, ce qui revient à dire que le revenu arabe moyen par habitant n'atteint que 50 % de la moyenne mondiale. En fait, les pays arabes se sont appauvris à la fin des années 80 et au début des années 90. En 1990 par exemple, le revenu arabe par habitant ne représentait plus que 76 % de son niveau de 1980.

4. Les moyennes par habitant cachent de grandes disparités entre les pays de la région. En 1990, le revenu par habitant des pays arabes les moins avancés restait compris entre 400 et 500 dollars alors que celui des pays non exportateurs de pétrole plus développés se situait entre 900 et 1 200 dollars. La moyenne pour les pays exportateurs de pétrole était proche de 5 000 dollars, l'Algérie occupant la dernière place avec 2 200 dollars et les Émirats arabes unis la première avec 18 000 dollars.

5. À la fin des années 70 et au début des années 80, le PIB des pays de la région arabe était constitué essentiellement par les recettes provenant du gaz et du pétrole. Au milieu des années 80, les recettes tirées de l'agriculture et des industries manufacturières ont augmenté, en particulier dans les pays exportateurs de pétrole. En 1990, la valeur ajoutée à la fois par l'agriculture et les industries manufacturières était deux fois plus élevée qu'en 1980 et la part de l'agriculture dans le PIB arabe est passée de 6 % en 1980 à 12 % en 1990, alors que celle des industries manufacturières passait de 6 % à 11 % entre les deux mêmes années.

6. Les activités du secteur commercial dans la région arabe ont été fortement influencées par celles des autres secteurs. C'est ainsi par exemple que le pétrole a continué de dominer la structure des exportations pendant les années 80, alors que les biens d'équipement, les machines et le matériel de transport, les biens d'équipement ménager et les produits alimentaires demeuraient les principales importations. En 1980, la valeur des exportations a atteint le chiffre sans précédent de 224 milliards de dollars, mais a sensiblement baissé ensuite du fait de la chute des cours du pétrole. En revanche, les importations ont moins fluctué que les exportations et leur valeur s'est située entre un minimum de 83 milliards de dollars en 1987 et un maximum de 140 milliards de dollars en 1982. Le volume du commerce intra-arabe s'est maintenu à 8 % environ du total du commerce arabe. La faiblesse du commerce intra-arabe s'explique principalement par les contraintes suivantes : un nombre restreint de produits échangeables, les barrières tarifaires et non tarifaires, les mesures de contrôle gouvernementales, et l'inadéquation des politiques commerciales et du financement des échanges commerciaux.

7. Le pétrole et le gaz sont restés les principales sources d'énergie consommées et représentaient en moyenne 96 % de l'ensemble des sources d'énergie utilisées dans la région. Le secteur du transport et les ménages demeurent les principaux consommateurs d'énergie, les secteurs agricole et industriel n'accusant qu'une faible consommation. La plupart des pays arabes continuent de connaître des difficultés dans les domaines de la production, de la distribution et de l'utilisation de l'électricité ainsi que de la gestion de l'énergie.

8. La dette extérieure des pays arabes ayant des besoins de financement (emprunteurs nets) a augmenté pendant les années 80 à une moyenne de 9 % par an et a atteint en 1989 le niveau sans précédent de 158 milliards de dollars, soit 75 % du PIB des pays emprunteurs nets. Le montant du service de la dette a augmenté à un moment où les envois de fonds des travailleurs migrants employés dans les pays exportateurs de pétrole ont commencé à diminuer, aggravant ainsi une situation déjà marquée par l'accroissement du chômage, la baisse des taux de change, des monnaies locales, l'augmentation de la demande de produits de consommation et services subventionnés, une hausse des indices de consommation incompatible avec la base de production et une inefficacité croissante dans l'utilisation des ressources.

9. Tous les pays arabes se caractérisent par une forte croissance démographique, atteignant 2,8 % en moyenne. Leur population serait actuellement d'environ 230 millions d'habitants et doit d'ici à l'an 2015 dépasser 350 millions d'habitants dont la moitié auront moins de 20 ans. Les pays les plus peuplés sont ceux qui ont le moins les moyens de parvenir à un développement durable en satisfaisant les besoins en vivres, en eau, en soins de santé et en éducation et en offrant suffisamment d'emplois. La consommation d'eau douce représente dans ces pays 68 % des ressources en eau, contre 16 % dans les pays en développement. La consommation d'énergie par habitant équivaut à 1 202 kilogrammes de pétrole, soit deux fois le volume utilisé dans les pays en développement. De plus, bien que la région arabe ne compte que 4,2 % de la population mondiale, elle importe 13 % des produits alimentaires vendus sur les marchés mondiaux, dont 20 % des céréales. En conséquence, la satisfaction des besoins essentiels d'une population sans cesse croissante continuera de peser lourdement sur l'économie nationale dans tous les pays arabes. Pour sortir de

ce cercle vicieux, il est indispensable d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines et, ce faisant, s'attaquer aux inégalités existant en matière de développement humain à l'intérieur des pays de la région et entre ces pays.

10. Durant les 30 dernières années, la région a fait d'importants progrès en dépit des disparités susmentionnées. En fait, les changements sont intervenus dans la région arabe plus rapidement que dans le reste du monde. Dès 1990, la région arabe, qui était partie d'un niveau plus faible que l'ensemble des pays en développement en ce qui concerne les indicateurs de base en matière de développement humain, a non seulement rattrapé les autres pays du groupe, mais les a largement dépassés. Tel a été le cas pour l'espérance de vie, la mortalité infantile, l'accès à l'eau potable, l'enseignement supérieur, la ration calorique journalière par habitant et le PIB réel par habitant. Les résultats obtenus dans la région dans les domaines de l'alphabétisation, de la scolarisation primaire et secondaire combinée, des droits de l'homme et de la participation des populations aux affaires publiques sont encourageants mais doivent être consolidés, étendus et encouragés encore davantage.

11. La participation des femmes reste limitée du fait de la tradition et des structures sociales. Cependant, des progrès ont été accomplis dans l'intégration des femmes au développement. L'espérance de vie et l'effectif inscrit dans l'enseignement supérieur atteignent chez les femmes 105 % et 60 % de ceux des hommes, contre 104 % et 51 %, respectivement, dans les pays en développement. L'âge au premier mariage est de 21,2 ans, contre 20,7 ans dans les pays en développement. En dépit des progrès réalisés, le potentiel économique des femmes reste dans une large mesure inexploité et les statistiques officielles minimisent leur contribution économique, en particulier dans l'agriculture et le secteur non structuré. Les femmes ne représentent que 13 % de la main-d'oeuvre; 90 % d'entre elles travaillent hors du secteur agricole, contre 33 % dans les pays en développement.

#### B. Objectifs et stratégies de développement

12. La région arabe affronte nombre de problèmes socio-économiques, allant de la croissance démographique, d'importants écarts dans les niveaux de développement humain et des inégalités entre hommes et femmes à la dette extérieure, la faible production industrielle et agricole, la forte consommation d'énergie, le faible niveau du commerce intra-arabe, la montée du chômage et l'inefficacité dans l'utilisation des ressources naturelles.

13. De nombreux pays arabes s'efforcent d'atteindre dans les années 90 les objectifs prioritaires suivants : a) réduire la pauvreté; b) relever le niveau de développement humain durable; c) utiliser rationnellement les ressources humaines et naturelles de façon écologiquement viable; d) diversifier les exportations; e) accroître la productivité industrielle et agricole; f) réduire le chômage et le sous-emploi, et g) élargir la participation populaire à la prise de décisions.

14. Pour réaliser ces objectifs, il faut formuler des plans et programmes aux niveaux national et régional en vue d'atteindre et de maintenir des niveaux de revenu équitables, d'assurer la croissance économique et sociale et de réduire

la pauvreté. Il convient de noter que plusieurs pays arabes se sont lancés dans des programmes et des réformes visant à résoudre ces problèmes et portant par exemple sur la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel et l'application de taux de change réalistes; la suppression progressive des subventions de l'État sur les produits de consommation et les services d'utilité publique; la promotion des exportations et la rationalisation de certaines importations; l'assouplissement des mesures de contrôle gouvernementales sur le commerce; le développement des services sociaux; la promotion de l'investissement privé dans les secteurs de la production et des services; la privatisation des sociétés publiques de production et de services; le renforcement du rôle des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations féminines et locales dans le développement; la décentralisation du processus de décision dans les affaires publiques et l'amélioration de la participation à la prise de décisions aux échelons national et régional par la création d'organismes parlementaires issus d'élections pluripartites et par la multiplicité des médias.

15. Pour éviter des déboires et des désillusions, il faut examiner attentivement les coûts sociaux immédiats de ces programmes sous forme de baisse des niveaux de vie, de montée du chômage et de baisse de production. Bien que les stratégies diffèrent d'un pays à l'autre, leur mise en oeuvre profitera non seulement à chacun des pays, mais également à l'ensemble de la région.

16. On estime que les années 90 constituent une décennie offrant de bonnes possibilités à la coopération régionale arabe. Plusieurs problèmes – tels que l'environnement, l'approvisionnement en eau, l'énergie, le commerce, le transport et les télécommunications – transcendent les frontières politiques et requièrent une coopération régionale. En outre, la coopération régionale constitue un vecteur essentiel de développement pour certains pays de la région qui, du fait de leur taille modeste, risquent de ne pas pouvoir s'attaquer individuellement à ces problèmes.

## II. COOPÉRATION EXTÉRIEURE

### A. Rôle de la coopération extérieure

17. La programmation multinationale est l'un des principaux avantages comparatifs du PNUD, organisme le mieux placé pour apporter une contribution à la coopération régionale et sous-régionale et au dialogue concernant les questions nationales, régionales, interrégionales et mondiales. Les programmes multinationaux ont toujours servi à la fois de cadre pour l'échange de techniques et d'informations et de tremplins pour le lancement d'actions communes, comportant la mise en place de réseaux et l'adoption d'approches multidisciplinaires en vue d'un développement humain durable.

18. Le renforcement des capacités nationales en vue du développement est un objectif essentiel préconisé par la résolution 44/211 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1989 et par la décision 90/34 du Conseil d'administration en date du 23 juin 1990. Cet objectif englobe les domaines suivants : élimination de la pauvreté, participation des collectivités locales au développement, problèmes d'environnement et gestion des ressources naturelles, renforcement des capacités de gestion, technologie pour le développement, participation des

femmes au développement et coopération technique entre pays en développement (CTPD). La programmation multinationale a enregistré un certain succès dans ce domaine. À ce jour, le taux d'exécution du cinquième cycle indique qu'environ 20 % des objectifs du programme sont réalisés par des moyens nationaux et des institutions intergouvernementales. Au cours de la période 1994-1996, ce pourcentage devrait atteindre 50 % grâce à l'aide non liée du PNUD, à son réseau de bureaux extérieurs et à la coopération avec les organismes arabes techniques et spécialisés, dont certains ont bénéficié de l'assistance du PNUD pour le renforcement de leurs capacités dans les domaines de l'organisation, de la gestion et des réseaux d'information.

#### B. Coordination de l'aide

19. Le PNUD a fait la preuve de sa capacité de faciliter la liaison entre les institutions nationales et les organismes de financement, ainsi qu'avec les organisations internationales, aux fins d'appui aux activités régionales. C'est ainsi qu'il a mis au point des programmes rentables faisant appel aux potentialités régionales par le biais de la coopération technique entre pays en développement et utilisant les maigres ressources disponibles pour encourager les institutions qui n'ont pas d'activités régionales à fournir un financement complémentaire et à participer aux coûts. Dans le cadre de ses programmes multilatéraux, le PNUD a contribué à la définition des objectifs et stratégies en matière de coopération régionale grâce à un dialogue continu avec des partenaires tels que le Fonds arabe de développement économique et social (FADES), la Ligue des États arabes et ses institutions spécialisées, les organismes régionaux de développement et les institutions internationales. Les programmes nationaux du PNUD permettent d'intégrer les activités nationales aux priorités régionales.

20. Les mécanismes de coordination de l'aide extérieure et les procédures nécessaires existent dans pratiquement tous les pays à revenu moyen et les pays les moins avancés de la région arabe. Toutefois, il n'existe au niveau régional aucun dispositif analogue qui soit au service de tous les pays membres. Les institutions financières et les fonds arabes comme le FADES, le Fonds monétaire arabe, le Programme de financement du commerce arabe et l'Union du Maghreb arabe (UMA) possèdent leurs propres mécanismes d'aide.

21. À cet égard, des efforts seront déployés en vue d'échanger des données d'expérience sur les mécanismes de mobilisation des ressources et de coordination de l'aide, afin de les normaliser. Vers la fin du mois de janvier 1994, on a organisé à l'intention des pays à revenu moyen et des pays les moins avancés de la région arabe, un séminaire régional qui a été financé par les ressources spéciales du Programme, la coopération technique entre pays en développement et le programme multinational. Ce séminaire a examiné des données d'expérience provenant d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine ainsi que de pays à revenu moyen et des pays les moins avancés de la région arabe, et cet examen pourrait conduire à l'élaboration de stratégies et des procédures uniformisées qui seraient utilisées dans l'avenir pour la mobilisation des ressources et la coordination de l'aide, par le biais de la coopération technique entre pays en développement.

### III. LE PROGRAMME MULTINATIONAL

#### A. Évaluation du programme multinational en cours

22. Le deuxième programme multinational, qui a démarré en 1988 (un an après le quatrième cycle de programmation par pays du PNUD) devait couvrir la période 1988-1992. Au mois de mai 1992, il a été prolongé jusqu'à la fin de 1993, afin de répondre aux besoins nouveaux en matière d'énergie, d'intégration économique et de commerce et de définir une stratégie de financement destinée à compenser la réduction draconienne (de 35 % en 1990, puis à nouveau de 25 % en 1993) des ressources allouées au titre du chiffre indicatif de planification (CIP) dans le cadre du cinquième cycle de programmation.

23. Pendant l'exécution du deuxième programme multinational, on a adopté pour le renforcement des capacités une approche sectorielle mettant l'accent sur trois domaines prioritaires : sécurité alimentaire, sciences et techniques, et mise en valeur des ressources humaines. Parmi les autres domaines de préoccupation figuraient l'environnement, l'énergie, le secteur privé, la participation des femmes au développement et les transports.

24. Depuis l'adoption du deuxième programme multinational, le suivi a été assuré sous forme d'examen tripartites distincts ou lors de réunions du Comité directeur et les corrections nécessaires ont été apportées. Depuis 1990, il y a eu huit évaluations en profondeur de projets à mi-parcours, deux études thématiques (l'une sur l'intégration des femmes au développement et l'autre sur la mise en place de réseaux), ainsi qu'une évaluation du programme.

25. Il est peut-être prématuré d'évaluer les effets des projets régionaux sur le développement socio-économique des pays participants, mais les diverses analyses effectuées au cours des dernières années font apparaître des progrès importants qui doivent être amplifiés et consolidés. Dans le domaine de la sécurité alimentaire par exemple, des résultats significatifs ont été obtenus dans l'amélioration des rendements, les techniques d'élevage, la lutte contre les maladies des végétaux, l'introduction de nouvelles variétés végétales et les statistiques de la pêche. Toutefois, les résultats de recherche ne se sont pas encore traduits par un accroissement de la production agricole à l'échelon national.

26. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, des éléments de formation étaient prévus dans tous les secteurs et projets régionaux appuyés par le deuxième programme multinational. Des initiatives spécifiques ont également été prises pour renforcer la capacité en ressources humaines dans les domaines de la gestion de la main-d'oeuvre, de la formation aux télécommunications et en matière maritime, ainsi que du rôle des femmes et des ONG dans le développement.

27. Dans le domaine du transfert de technologie, les interventions ont porté sur les télécommunications (Modern Arab Telecommunications Network), la technologie de l'information [(Centre régional de technologie de l'information et d'ingénierie de l'informatique (RITSEC)] et la biotechnologie pour l'amélioration des cultures (au Centre international de recherche agricole dans les zones arides).

28. Les futurs programmes multinationaux bénéficieront des importants enseignements tirés, à savoir :

a) Plusieurs projets portant sur tous les pays de la région ont permis de sensibiliser les gouvernements participants à l'importance de la coopération régionale et ont eu pour effet d'inciter les pays membres à accueillir plus volontiers des projets régionaux;

b) Le deuxième programme multinational a permis d'intensifier la création de réseaux entre les institutions arabes ainsi qu'entre celles-ci et les institutions internationales en matière de production agricole et de protection des récoltes, d'approvisionnement en eau, d'aménagement des parcours, d'irrigation, de recherche appliquée et de technologie de l'information. Les réseaux ainsi établis seront renforcés dans le cadre du troisième programme multinational afin d'assurer la durabilité des résultats des programmes nationaux. La mise en place de ces réseaux a réussi dans les cas où il existait des institutions nationales et régionales appuyées par une forte volonté politique et un ferme engagement à contribuer financièrement à la coopération régionale et sous-régionale;

c) Le deuxième programme multinational a fait appel pour l'exécution des projets à différents agents comprenant des institutions spécialisées ainsi que des organisations nationales et intergouvernementales, et il a sensiblement amélioré le recours aux compétences locales. La nomination de coordonnateurs et d'autres membres du personnel de projet parmi les ressortissants de la région (même dans le cas des projets exécutés par des organismes des Nations Unies) est devenue la norme;

d) En dépit du fait que les activités régionales correspondaient aux besoins de la région, la prolifération des projets dans de nombreux secteurs a eu des effets négatifs sur l'orientation et les résultats du programme;

e) La participation aux coûts et le financement des projets restent en deçà des niveaux escomptés, en particulier en ce qui concerne la participation des pays aux coûts. En revanche, certaines organisations régionales comme le FADES ont fourni un important appui financier à plusieurs projets, la contribution de cette organisation atteignant près de 50 % de la participation totale aux coûts. Dans certains cas, les pays hôtes ont pris en charge les coordonnateurs régionaux et sous-régionaux;

f) La coordination entre les programmes de pays et les programmes multinationaux a été pratiquement inexistante. L'absence de synchronisation dans la planification et la formulation des programmes multinationaux et des programmes nationaux a peut-être contribué à cette lacune. Dans ce contexte, la nécessité de décentraliser la gestion des projets à l'échelon des représentants résidents présents sur le terrain est devenue évidente;

g) La durabilité et l'engagement ont constitué deux sujets de grave préoccupation pour le programme multinational. L'expérience a montré que les projets de coopération régionale concernant les secteurs considérés comme prioritaires par un grand nombre de pays et pris en charge par les institutions

régionales avaient donné de meilleurs résultats et étaient apparus plus viables, et qu'ils offraient donc une base solide pour une coopération plus poussée;

h) Le renforcement du rôle des femmes dans le développement a toujours posé un problème dans la région arabe. Des conférences et des séminaires ont contribué à sensibiliser divers groupes et individus à l'importance que revêt la participation des femmes à la prise des décisions concernant le développement. L'expérience montre que cette question doit être prise en considération dès la phase de conception des projets;

i) Bien que la programmation multinationale soit un processus continu, les projets des premier et deuxième programmes multinationaux ont été programmés au-delà des limites des cycles de CIP. On a également constaté une surprogrammation substantielle des ressources allouées au titre du CIP pour le cinquième cycle, avant même le lancement de ce dernier.

## B. Propositions concernant la coopération du PNUD

### 1. Processus préparatoire

29. L'orientation générale du troisième programme multinational et le choix des secteurs de concentration procèdent de trois éléments principaux : a) les priorités formulées à l'issue de l'examen à mi-parcours du deuxième programme multinational, effectué à Damas (Syrie) en octobre 1990; b) les directives thématiques approuvées par le Conseil d'administration du PNUD en juin 1990, et c) la série de séminaires et de réunions intergouvernementales qui ont eu lieu dans la région à la fin de l'année 1992 et en 1993 avec la participation de nombreux dirigeants de la région dans le secteur du développement, des représentants résidents et de responsables de haut niveau d'organisations régionales et d'organismes des Nations Unies.

30. Plusieurs des recommandations formulées à l'issue de l'examen à mi-parcours ont été prises en compte dans l'élaboration des projets établis et approuvés au cours de la période 1991-1993. Ces projets portaient sur les domaines de la sécurité alimentaire, de l'approvisionnement en eau, de l'environnement, des communications, de la technologie de l'information et du renforcement des organisations régionales et sous-régionales. Conformément aux recommandations issues de l'examen à mi-parcours, des activités visant à centrer les interventions du PNUD dans de nouveaux domaines – le commerce et l'énergie – ont été lancées en 1991.

31. Lors de la réunion intergouvernementale qui s'est tenue à Sana'a (Yémen) les 14 et 15 décembre 1993, le projet de troisième programme multinational a été présenté aux gouvernements, aux institutions arabes, aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales, qui l'ont entériné.

### 2. Stratégies

32. La stratégie sur laquelle repose le troisième programme multinational a été élaborée en grande partie à partir des leçons tirées des résultats du deuxième programme. Elle se fonde également sur les principes directeurs énoncés par le

PNUD – notamment en matière de renforcement des capacités – et sur les recommandations formulées lors des réunions intergouvernementales et des séminaires régionaux organisés en vue d'étudier les domaines d'activité prioritaire. Les principes essentiels de cette stratégie sont les suivants :

a) Privilégier l'approche-programme plutôt que les projets individuels, en assurant la concordance de toutes les activités du programme avec les objectifs fixés;

b) Donner une place importante aux considérations de durabilité dans la conception et l'élaboration de chaque programme;

c) Ouvrir chaque programme à tous les pays contributeurs de la région;

d) Axer les trois programmes sur quatre thèmes généraux communs, à savoir une gestion visant à optimiser les ressources, la mise en valeur des ressources humaines, l'évaluation des technologies, et des méthodes de coopération technique entre pays en développement (CTPD) visant à maximiser les échanges de données d'expérience;

e) Utiliser des mécanismes de participation aux coûts pour les nouvelles initiatives. Bien qu'une participation dollar pour dollar soit considérée comme un minimum, il sera tenu compte des capacités de paiement de chaque pays, en particulier pour les pays les moins avancés. On examinera également cas par cas la possibilité d'utiliser les monnaies locales pour le versement des contributions au titre de la participation aux coûts.

33. Le troisième programme multinational appuiera en priorité trois nouvelles initiatives bénéficiant d'un large appui dans la région, à savoir le développement humain durable, l'intégration économique et le commerce, et l'utilisation durable de l'énergie. On estime que ces initiatives offrent de bonnes possibilités d'intégration dans les programmes nationaux et peuvent avoir un impact favorable sur la qualité de vie et la santé économique de la région.

34. Compte tenu de la rareté des ressources, il est plus que jamais nécessaire : a) de sélectionner soigneusement dans la liste des domaines prioritaires ceux qui peuvent bénéficier d'une aide; b) de cibler soigneusement les interventions dans le cadre des domaines choisis et c) de maximiser l'efficacité d'utilisation des ressources allouées.

### 3. Propositions relatives à la coopération du PNUD dans certains domaines d'activité prioritaire

#### Programmes en cours

35. Les 21 projets en cours d'exécution au titre du deuxième programme multinational constitueront une partie essentielle du troisième. Ces projets, pour lesquels un budget total d'environ 14 612 000 dollars a été autorisé pour la période 1994-1996, portent sur huit domaines d'activité dont les principaux sont la sécurité alimentaire (29,3 %), l'environnement (25,4 %), la technologie de l'information (25,1 %) et l'approvisionnement en eau (11,8 %).

36. Dans le domaine de la sécurité alimentaire figure toute une gamme de projets visant à améliorer des cultures importantes (orge, blé, sorgho, mil, légumineuses, oléagineux et fruits), la lutte contre de graves maladies des céréales et des fruits et l'aménagement des parcours. Pendant l'exécution du troisième programme multinational, on s'efforcera de promouvoir l'engagement des pays et de la région à l'égard de ces projets, grâce au renforcement des réseaux et à l'intégration des résultats aux programmes nationaux.

37. Au cours des dernières années, les questions de la protection de l'environnement et de la durabilité du développement ont pris une importance accrue dans la région arabe. L'initiative la plus importante qui ait été lancée au cours des dernières années concerne l'appui conjugué PNUD/FADES au Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDRAE), qui devrait devenir l'organe central en matière d'environnement et de développement durable dans la région arabe et l'Europe et jouer un rôle de catalyseur dans le renforcement des capacités. Les ressources en eau douce, la mise en valeur des ressources foncières ainsi que l'urbanisation et les établissements humains constitueront les secteurs prioritaires de concentration du Centre.

38. Les activités du CEDRAE devraient s'intensifier pendant la période d'exécution du troisième programme multinational, ce qui lui permettra d'accomplir ses missions essentielles : jouer un rôle de catalyseur dans l'identification des options de politique générale, ainsi que d'approches et de techniques nouvelles en matière de développement écologiquement durable; promouvoir la coopération multinationale et les échanges de données d'expérience et d'informations, notamment avec le Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement dans la Méditerranée (METAP), et renforcer les liens de collaboration avec les institutions de la région arabe et de l'Europe.

39. Dans le secteur de l'eau, on accordera une attention accrue aux deux projets en cours d'exécution qui ont pour objectif de mettre en place et d'institutionnaliser des réseaux de coopération entre pays participants dans les domaines suivants : technologies de gestion de l'eau, irrigation complémentaire et amélioration de la gestion de l'eau au niveau de l'exploitation agricole; évaluation des ressources en eau, recherche, introduction et diffusion de techniques permettant d'économiser l'eau, et mise en valeur des ressources humaines. On attachera une importance particulière aux relations avec les priorités et programmes nationaux ainsi qu'avec les projets régionaux tels que le CEDRAE et le METAP.

40. Depuis sa création, le Centre régional de technologie de l'information et d'ingénierie de l'informatique (RITSEC) s'est efforcé de mettre en place une infrastructure et des programmes appropriés pour faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances en matière de technologie de l'information (interface graphique pour l'arabe, systèmes d'appui à la décision, systèmes d'information pour la décision, et matériel de formation). Grâce à une mise en valeur plus poussée des ressources humaines et à l'achèvement des réseaux de communication régionaux, de nouveaux liens devraient s'établir entre les organismes nationaux et les centres de coordination pour la mise au point d'une approche assurant une viabilité à long terme.

41. Ces projets et les autres projets en cours d'exécution feront l'objet d'un examen visant à renforcer leurs liens avec les activités de pays, à consolider les réseaux, à accroître leur viabilité et à promouvoir le rôle des femmes.

#### Nouveau programme

42. Développement humain durable. Tous les pays de la région lancent périodiquement des plans de développement économique et social en vue d'améliorer le niveau de vie et la qualité de vie. Toutefois, les résultats de ces plans n'ont pas toujours été à la hauteur des objectifs déclarés. Cela étant, plusieurs gouvernements de la région ont examiné avec intérêt, comme un instrument utile pour analyser la finalité humaine du développement et orienter celui-ci en conséquence, l'approche humaine au développement exposée dans le Rapport sur le développement humain établi par le PNUD. La quasi-totalité des programmes de pays de la région comportent des activités ayant pour objectif d'introduire cette approche humaine au développement dans la planification nationale ou dans l'exécution des programmes et des projets qui ont un impact direct sur divers aspects du développement humain.

43. Certains pays arabes ont pris des mesures pour développer des institutions parlementaires et tenir des élections pluripartites, ce qui a aussi contribué à accroître la participation de la population au processus de développement. Dans d'autres pays, les mécanismes traditionnels de consultation et d'élaboration du consensus restent accessibles aux citoyens. L'évolution de ces institutions s'est effectuée dans le contexte historique, socio-économique et culturel de chaque pays et de l'ensemble de la région.

44. Sur cette base, le programme proposé s'attachera à renforcer la capacité des pays de planifier et gérer le développement humain durable et d'en mesurer les progrès. Le programme comprendra les activités suivantes :

a) Renforcement des capacités de gestion et de plaidoyer des institutions régionales et des organisations non gouvernementales pour leur permettre de s'occuper de façon écologiquement viable des besoins liés au développement humain;

b) Préparation d'un rapport sur le développement humain dans la région arabe, en collaboration avec les institutions régionales arabes et celles de l'ONU. Ce rapport mettra l'accent sur le rôle des femmes et sur la participation de la société civile au développement et sera fondé sur des données précises, reflétant les caractéristiques particulières de la région et tous les aspects liés à la durabilité. Le rapport présentera les diverses méthodes et approches permettant de mesurer le développement humain et sa viabilité, compte tenu de ses dimensions socio-économiques, culturelles, institutionnelles et écologiques;

c) Lancement d'une initiative régionale sur la gestion des affaires publiques dans le but d'affermir les fondations des institutions garantes des bonnes pratiques de gouvernement et du bon fonctionnement de la société civile. À cette fin, on renforcera les capacités régionales de collecte et de diffusion des données d'expérience et des informations; on amorcera au niveau régional un dialogue entre les pouvoirs publics, parlementaires, citoyens et institutions

intéressés sur les stratégies et les moyens d'améliorer la gestion des affaires publiques; on créera un réseau d'institutions civiles aux fins d'activités telles que le lancement d'initiatives communes en matière de recherche, et enfin on assurera la formation des citoyens et du personnel des institutions civiles dans des domaines tels que l'organisation d'élections, les responsabilités des sociétés civiles, le développement humain participatif et la mise en place d'institutions civiques;

d) Appui aux pouvoirs publics, au moyen de stages et séminaires régionaux de formation, pour incorporer à la planification tous les aspects et dimensions du développement humain.

45. Le programme, sur la base d'une participation, aidera un certain nombre d'organisations non gouvernementales et d'établissements de recherche indépendants à mettre en place des réseaux et à former des dirigeants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés. Pour aider à l'établissement d'un réseau d'information viable, le programme fera également appel à une agence de presse internationalement reconnue, ayant l'expérience du partage de l'information et de la formation dans ce domaine.

46. Globalement, le programme devrait permettre d'assurer une meilleure cohérence entre les plans et stratégies de développement et de croissance économique et les progrès réalisés dans tous les domaines du développement humain.

47. On estime qu'une somme supplémentaire de 1 million de dollars sera mobilisée pour le financement du programme de développement humain.

48. Dans le cadre du troisième programme multinational, un montant de 325 000 dollars sous forme de possibilités de formation et d'établissement de réseaux sera affecté à l'Arab Women Center for Research and Training récemment créé en Tunisie auquel le Programme arabe du Golfe pour les organisations de développement des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la population et la Fédération internationale pour la planification familiale se sont engagés à apporter un financement parallèle de 2,7 millions de dollars.

49. Intégration économique et commerce. Le commerce intra-arabe représente tout au plus 8 % du total des échanges commerciaux de la région. Toutefois, le développement des échanges commerciaux et le processus d'intégration économique en cours dans la région pourraient s'accélérer, compte tenu des facteurs ci-après :

a) L'existence de groupes sous-régionaux tels que l'UMA et le Conseil de coopération du Golfe;

b) La contribution durable et de plus en plus importante que certaines institutions panarabes, telles que le Fonds monétaire arabe et le Programme de financement du commerce arabe, apportent au processus d'intégration économique en cours dans la région;

c) Le fait que les capitaux et la main-d'oeuvre (qualifiée et non qualifiée) peuvent circuler relativement librement entre les différents pays arabes;

d) Le nombre relativement important d'entreprises multinationales qui, par le biais d'entreprises conjointes, se sont implantées dans les pays arabes;

e) Le fait que le développement du commerce intra-arabe est conçu comme un prolongement logique des nouvelles politiques économiques orientées vers le marché que bon nombre de pays arabes ont adoptées.

f) L'apparition de nouveaux groupements économiques sur la scène mondiale;

g) Le développement, dans le monde arabe, de produits et de filières d'exportation relevant de secteurs autres que celui du pétrole et du gaz naturel;

h) Le fait que l'on s'achemine vers l'adoption de politiques et de mesures visant à libéraliser les échanges, à lever les barrières commerciales (tarifaires et non tarifaires) et à créer des zones franches;

i) La mise en oeuvre, dans plusieurs pays, de programmes de réforme économique tendant à favoriser la libre circulation des devises, à promouvoir les investissements étrangers et à stimuler les exportations.

50. Aussi, les pays arabes ont-ils été unanimes à reconnaître qu'il était indispensable de développer les échanges commerciaux si l'on voulait parvenir à une mobilisation des ressources potentielles de la région qui permette de promouvoir le développement et l'intégration économiques. On s'attend également à ce qu'à la longue, les différents groupements régionaux et sous-régionaux s'intègrent au Marché commun arabe qui a été créé par le Conseil de l'unité économique arabe en 1984.

51. Le programme proposé dans le domaine du commerce sera axé sur le renforcement des moyens dont disposent les pays de la région pour promouvoir, dans le cadre du processus d'intégration économique, le commerce intra-arabe. Un appui sera fourni en vue de l'élaboration de stratégies de coopération économique et commerciale d'ensemble tenant compte de l'évolution de la situation internationale et régionale, et en particulier des incidences des négociations d'Uruguay sur les activités commerciales dans le monde arabe. Le programme portera essentiellement sur les domaines d'activité suivants :

a) Services d'information commerciale : mise au point de systèmes et de méthodes pour la collecte, la compilation et la diffusion d'informations commerciales; renforcement du réseau d'information commerciale intra-arabe mis en place par le Programme de financement du commerce arabe; appui aux mécanismes analogues existant à l'échelon national; établissement de liens entre ce réseau et les centres du commerce international, les centres d'information commerciale, la CNUCED dans divers pays arabes et d'autres programmes d'information commerciale;

b) Politique commerciale : élaboration de mécanismes appropriés de libéralisation des échanges commerciaux en vue de la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires;

c) Promotion des échanges : organisation et tenue d'ateliers, de réunions, d'expositions et de foires commerciales à l'intention de groupes d'acheteurs et de vendeurs ainsi que de responsables des services d'exportations; envoi de missions de prospection commerciale et réalisation d'études devant permettre d'analyser les conditions du marché, d'étudier les barrières tarifaires et de faire le point de l'expérience acquise dans le domaine des échanges commerciaux. Le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYNDONIA) sera arabisé avec le concours financier de la Banque islamique de développement;

d) Mise en valeur des ressources humaines : élaboration d'une stratégie et d'un cadre pour la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du commerce; organisation et exécution de programmes de formation portant sur les services d'appui aux exportations; tenue de séminaires destinés à faciliter l'échange de données d'expérience par le biais de la CTPD;

e) Financement du commerce : appui aux activités visant à mobiliser les ressources financières nécessaires au développement du commerce intra-arabe; organisation de réunions structurées dans le cadre desquelles les institutions de financement éventuelles et les parties bénéficiaires pourraient examiner les mécanismes et approches susceptibles d'être adoptés pour le financement des échanges commerciaux et faire le point de l'expérience acquise par les régions dans ce domaine.

52. Tout ceci devrait permettre d'accroître le volume des échanges commerciaux inter et intra-arabes, de faciliter le financement de ces échanges, d'améliorer l'efficacité des services nationaux de promotion des échanges et de créer un cadre de formateurs spécialisés dans la promotion et le financement du commerce ainsi que dans la diffusion d'informations relatives à ces questions.

53. Le PNUD aidera également les pays du Maghreb, par l'intermédiaire du secrétariat de l'UMA, à promouvoir le processus d'intégration sociale et économique et à se doter des capacités nécessaires pour accéder, au niveau tant individuel que collectif, à l'autosuffisance. Il apportera en particulier un appui à la mise en place du secrétariat de l'UMA, à la création d'un système d'information ainsi qu'à la réalisation d'études prioritaires consacrées aux échanges commerciaux et aux mesures tarifaires susceptibles de stimuler les investissements.

54. Source d'énergie durable. L'examen à mi-parcours du deuxième programme multinational a permis de confirmer que l'énergie serait l'un des nouveaux problèmes qui commenceraient de se poser dans le monde arabe au cours des années 90. Les missions d'experts envoyées sur le terrain au début de 1992 pour assurer le suivi des programmes et étudier les problèmes que pose l'utilisation de l'énergie ainsi que la réunion intergouvernementale consacrée aux politiques énergétiques internes et à la gestion du secteur énergétique qui s'est tenue en octobre 1992 au Caire, de même que les nombreuses consultations d'experts qui ont eu lieu dans la région, ont montré clairement que le concours du PNUD est

indispensable dans un domaine aussi important. Son intervention est particulièrement nécessaire pour diverses raisons :

a) Les politiques de subventionnement du secteur de l'énergie ont besoin d'être revues, et il faudrait rechercher des moyens d'intervention et des mesures permettant de subventionner les modes d'utilisation de l'énergie les plus efficaces;

b) L'accroissement de la consommation énergétique n'est pas systématiquement liée à la croissance économique;

c) De très nombreuses technologies ont été adoptées dans des domaines tels que l'approvisionnement en eau et le dessalement de l'eau. Il faudrait d'urgence chercher à économiser l'énergie, à mieux gérer les budgets énergétiques et à favoriser l'échange de données d'expérience dans ces domaines;

d) Les systèmes d'information et de planification énergétique qui ont été mis au point ont donné des résultats très inégaux. Il serait sans doute utile de faire le point des pratiques suivies dans ces domaines et d'échanger des données d'expérience à cet égard;

e) La mise au point de moyens permettant de sensibiliser le grand public aux problèmes énergétiques est utile à tous les pays de la région;

f) L'interconnexion des réseaux électriques des pays voisins a déjà commencé et doit se poursuivre. Il y aurait lieu d'étudier plus en détail les différentes possibilités qui s'offrent dans ce domaine, en tenant compte de l'expérience acquise;

g) Les ressources humaines affectées à la gestion du secteur énergétique ont été très inégalement mises en valeur. La coopération régionale pourrait s'exercer dans ce domaine.

55. Dans le cadre du projet de programme relatif à l'énergie durable, un ensemble d'activités intégrées touchant aux différents domaines d'activité décrits ci-dessus sera organisé et exécuté. Le programme vise essentiellement à permettre une utilisation optimale et écologiquement rationnelle de l'énergie dans les pays arabes. À cet effet, il fera une large place aux activités suivantes : élaboration de politiques énergétiques adaptées aux conditions de la région, renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des ressources énergétiques, régulation de la demande, élaboration de règlements et de normes énergétiques écologiques, adoption de technologies économes en énergie et organisation de campagnes de sensibilisation du public répondant aux besoins de la région.

56. Priorité sera donnée à l'approvisionnement en énergie, et en particulier à l'approvisionnement en électricité, des campagnes et des zones les plus pauvres, élément considéré comme un instrument essentiel du développement humain. Dans ce contexte, on étudiera certaines expériences faisant appel à des formules non conventionnelles qui ont donné de bons résultats dans d'autres régions du monde en leur fournissant un appui, le cas échéant.

57. Ce programme devrait non seulement contribuer à l'amélioration des règlements, des normes et des méthodes de gestion actuellement appliquées dans le secteur de l'énergie, mais aussi inciter les ménages et les entreprises productives à adopter des mesures susceptibles de favoriser les économies d'énergie.

#### Aide complémentaire

58. Le PNUD doit lancer un programme de 6 millions de dollars dont le financement sera assuré conjointement et à parts égales par le FADES et le programme Capacités 21 du PNUD destiné au renforcement des capacités dans les secteurs de l'énergie, de l'approvisionnement en eau et de la gestion des déchets solides au niveau des communes, et qui viendra compléter le programme existant relatif à l'approvisionnement en eau et à l'environnement ainsi que le programme énergétique proposé. Ce programme permettra de financer l'élaboration et l'exécution des plans et stratégies concernant les secteurs de l'énergie et de l'alimentation en eau, d'améliorer la gestion de l'environnement et de mettre en valeur les ressources humaines. Il sera tenu compte, au cours de sa phase d'élaboration, du fait que le programme Capacités 21 porte sur le renforcement des capacités nationales et intersectorielles, qui doit être dûment intégré aux domaines d'activité des programmes multinationaux.

59. Un projet régional de 2,5 millions de dollars financé par le Fonds pour l'environnement mondial aura pour but la création des capacités nécessaires pour relever les défis et mettre à profit les possibilités offertes par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, grâce à l'évaluation des gaz à effet de serre, à l'instauration d'un dialogue portant sur les grandes orientations, ainsi qu'à l'évaluation des choix technologiques, à l'étude des effets des changements climatiques et à l'analyse des possibilités offertes et à leur adaptation. Bien qu'initialement, ce projet doive profiter essentiellement à quatre pays du Maghreb, il est prévu de mobiliser des fonds pour pouvoir étendre ses activités aux États du Moyen-Orient. Il est également prévu de mettre en oeuvre dans le cadre des deux premières tranches de la phase opérationnelle du Fonds pour l'environnement mondial, deux autres projets en attente, d'une valeur de 3 millions de dollars, relatifs à la conservation des ressources phylogénétiques et aux questions concernant les changements climatiques.

#### C. Coopération en dehors des principaux domaines d'activité prioritaire

60. Des ressources d'un montant de 770 000 dollars seront prélevées sur les ressources spéciales du programme (catégorie B.5 – Transfert et adaptation de technologies pour le développement) pour financer deux projets concernant respectivement les pays à revenu intermédiaire et les pays les moins avancés.

61. Certains pays arabes ont atteint des niveaux appréciables dans le domaine du génie logiciel et de la conception sur ordinateur. Il reste à mettre à profit leurs compétences dans un ensemble plus diversifié d'entreprises productives dans les secteurs tant privé que public. Un projet sera conçu pour permettre à ces pays d'utiliser les techniques les plus récentes dans le domaine de la fabrication automatique (pour la conception d'usines, l'usinage, la

fabrication, la vérification, le contrôle, le fonctionnement, la maintenance et la distribution des produits), de manière à compléter les efforts qu'ils déploient pour mettre au point de nouvelles gammes de production et trouver des débouchés.

62. De nouvelles méthodes d'entreposage et de conservation des céréales, mises au point en Europe, offrent des avantages appréciables par rapport aux méthodes traditionnelles : investissement minimal pour l'aménagement des sites et la construction des bâtiments, portabilité et adaptabilité, respect de l'environnement et utilisation de diverses sources d'énergie. Il est proposé de mettre au point un projet en faveur des pays arabes avancés pour démontrer la faisabilité de ces méthodes et diffuser les techniques correspondantes grâce à des opérations pilotes.

63. Dans le secteur de la main-d'oeuvre, un projet financé par les ressources spéciales du Programme sera exécuté dans le but de renforcer les capacités dont disposent les pays exportateurs de main-d'oeuvre dans la région pour élaborer des politiques rationnelles en matière de migration, maximiser les bénéfices tirés de la migration de la main-d'oeuvre et assurer la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille (en particulier les femmes et les enfants). L'AGFUND fera une contribution de 200 000 dollars au projet, dans le cadre du financement parallèle.

64. Il est également prévu que le PNUD mobilise un montant supplémentaire de 300 000 dollars prélevés sur d'autres catégories de ressources spéciales du Programme (participation des femmes au développement, CTPD, etc.), pour appuyer le troisième programme multinational.

#### D. Modalités d'exécution et de gestion

65. Les activités en cours de réalisation, reportées du deuxième programme multinational et financées au titre du CIP régional du cinquième cycle, continueront à être exécutées comme avant. Toutefois, les projets concernant les secteurs de l'alimentation en eau et de la sécurité alimentaire seront réexaminés et éventuellement réorientés (dans le cadre d'évaluations par catégorie ayant pour but de les regrouper et de les réorienter, le cas échéant). De même, les trois projets de CTPD en cours feront l'objet d'un réexamen destiné à évaluer leur impact et à les réorienter sur les domaines d'activité prioritaire du troisième programme multinational.

66. Les activités relevant des trois nouveaux domaines prioritaires seront mises en oeuvre en utilisant l'approche-programme dans le cadre d'un projet intégré au lieu de faire l'objet de projets distincts, et seront exécutées dans la mesure du possible par des institutions régionales. À ce propos, la modalité d'exécution nationale (exécution par des organisations régionales ou intergouvernementales) aura la préférence.

67. Les programmes seront élaborés, en étroite consultation avec les gouvernements, les institutions spécialisées des Nations Unies et du monde arabe et les représentants résidents, en tenant compte des préoccupations des femmes et des considérations écologiques ainsi que du rôle des ONG. Ils seront examinés chaque année par des comités directeurs représentant les gouvernements,

les organismes donateurs, les ONG et les institutions techniques et feront aussi l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Les projets en cours seront évalués par catégorie et selon les secteurs.

68. Pour la mise au point des programmes, leur examen et leur évaluation, on fera appel à des groupes n'appartenant pas au secteur public (notamment des groupes du secteur privé, des consommateurs, des producteurs, des organisations de femmes, des ONG et des organisations régionales et sous-régionales).

69. Des données quantitatives suffisantes sur les bénéficiaires des projets, par sexe, niveau de revenus et répartition entre zones rurales et urbaines, ainsi que sur leurs dimensions écologiques, seront prises en compte dans la conception des programmes.

70. Il sera recommandé aux pays où sont exécutés des programmes ou projets de verser, en dollars ou en monnaie locale, des contributions au titre de la participation aux coûts. Les autres pays participants seront tenus de fournir des ressources financières pour les projets régionaux auxquels ils participent ou de consacrer un pourcentage de leur CIP national aux activités relevant du programme multinational, afin de renforcer les liens avec les programmes nationaux et de perdre la tendance à considérer les fonds régionaux comme des fonds "complémentaires". De la sorte, on aura l'assurance que les programmes répondent à une demande réelle et tiennent compte des priorités nationales.

71. Des procédures et/ou des mécanismes seront élaborés pour que les activités se poursuivent, selon qu'il conviendra, pendant cinq ans après la date d'achèvement des projets. Des précisions concernant ces mécanismes seront fournies dans les descriptifs de projet.

72. Le rôle du représentant résident principal du projet deviendra entièrement opérationnel. Ce changement interviendra parallèlement à la décentralisation du programme multinational. Conjugué à une gestion de réseau efficace, il permettra aux institutions nationales participantes d'exercer un contrôle sur la gestion des programmes et des projets, ainsi que sur l'utilisation des ressources, tout en renforçant le processus de décentralisation.

Annexe I

ÉTAT FINANCIER RÉCAPITULATIF

I. RESSOURCES ESTIMÉES (CIP + participation aux coûts) PRISES EN COMPTE AUX  
FINS DE LA PROGRAMMATION

	(En milliers de dollars)	
Solde du CIP du quatrième cycle	6 969	
CIP du cinquième cycle	30 986	
Dépenses actuelles en 1992	(8 359)	
Dépenses estimées en 1993	(6 329)	
	<hr/>	
Total partiel, CIP		23 267
Participation aux coûts des projets (gouvernement)	100	
Participation aux coûts des projets (tierce partie)	8 700	
Participation aux coûts du programme	-	
	<hr/>	
Total partiel, participation aux coûts		<hr/> 8 800
TOTAL		<hr/> <hr/> 32 067

II. ALLOCATION DES RESSOURCES (CIP + participation aux coûts) PAR SECTEUR DE CONCENTRATION (période 1994-1998)

	<u>CIP</u>	<u>Partici- pation aux coûts</u>	<u>Total</u>	<u>Ressources totales (%)</u>
<u>Domaine d'activité prioritaire</u>				
Programme en cours	11 233	3 500	14 733	46,0
Développement humain durable	1 000	1 000	2 000	6,2
Intégration économique et commerce	1 300	1 300	2 600	8,1
Énergie durable	1 000	3 000 <sup>a</sup>	4 000	12,5
Autres domaines	488	—	488	1,5
Total partiel	15 021	8 800	23 821	74,3
Réserve non programmée	8 246 <sup>b</sup>	—	8 246	25,7
TOTAL	23 267	8 800	32 067	100,0

<sup>a</sup> Fin novembre 1993.

<sup>b</sup> Représente une réserve non programmée de 25,7 % du CIP du cinquième cycle.

III. ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE D'AUTRES SOURCES UTILISÉES DANS LES DOMAINES DE  
 CONCENTRATION DU PNUD

	(En milliers de dollars)
<u>A. Fonds administrés par le PNUD</u>	
Ressources spéciales du Programme	4 070
FENU	—
BNUS	—
UNIFEM	—
Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	—
Systeme de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du developpement	—
Fonds pour l'environnement mondial	5 500
Total partiel	<u>9 570</u>
<u>B. Autres ressources des Nations Unies</u>	
Organismes du GCMPG	—
FNUAP	850
UNICEF	—
PAM	—
FIDA	—
Autres organismes des Nations Unies (non financés par le PNUD)	—
Total partiel	<u>850</u>
Total des ressources autres que de base et autres ressources des Nations Unies	<u>10 420</u>
<u>C. Ressources extérieures aux Nations Unies</u>	<u>1 850</u>
TOTAL	<u><u>12 270</u></u>

Annexe II  
 MATRICE DU PROGRAMME<sup>a</sup>

Domaine de concentration	Questions prioritaires <sup>a</sup>					
	Élimination de la pauvreté et participation des communautés au développement	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	Renforcement des capacités de gestion	CTPD	Transfert et adaptation de technologies	Participation des femmes au développement
<b>I. PROGRAMME EN</b>						
1. Sécurité alimentaire	X	X		X	X	X
2. Gestion des ressources en eau	X	X		X	X	X
3. Techniques de l'information				X	X	
4. Environnement	X	X		X	X	X
<b>II. DÉVELOPPEMENT</b>						
1. Gestion et plaidoyer	X		X			
2. Rapport mondial sur le développement humain (États arabes)						
3. Gestion des affaires publiques et société civile	X		X			
4. Mise en place de réseaux						
<b>III. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCE</b>						
1. Information commerciale			X	X		
2. Mesures de libéralisation du commerce			X	X		
3. Promotion du commerce			X	X		
4. Mise en valeur des ressources humaines			X	X		X
5. Financement du commerce			X	X		
<b>IV. ÉNERGIE DURABLE</b>						
1. Politiques énergétiques	X	X	X	X		
2. Techniques de gestion axées sur la demande	X		X			
3. Utilisation rationnelle de l'énergie	X	X			X	

<sup>a</sup> Les astérisques indiquent les liens importants.